

# VOUS VENDEZ

MESURAGE CARREZ, ERP ET ENSA PEUVENT ÊTRE ÉTABLIS  
PAR LE PROPRIÉTAIRE OU PAR LE DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

LES DIAGNOSTICS OBLIGATOIRES	TYPES DE BIEN & CONDITIONS	DURÉE DE VALIDITÉ
 <b>DPE</b> : Diagnostic de Performance énergétique	Tout bien immobilier construit s'il dispose d'un moyen de chauffage	<b>10 ans</b> sauf en cas de travaux pouvant impacter la performance énergétique du bien
 Diagnostic de repérage <b>AMIANTE</b>	Bien dont le permis de construire est antérieur au 1 <sup>er</sup> juillet 1997	Si le diagnostic date d'avant 04/2013 : <b>à renouveler.</b> Si le diagnostic date d'après 04/2013 : <b>validité illimitée</b>
 Diagnostic <b>PLOMB</b>	Bien dont le permis de construire est antérieur au 1 <sup>er</sup> janvier 1949	<b>1 an</b> si concentration supérieure au seuil <b>sinon illimitée</b>
 Diagnostic <b>GAZ</b>	Concerne les installations gaz fixes de plus de 15 ans	<b>3 ans</b>
 Diagnostic <b>ÉLECTRICITÉ</b>	Concerne les installations électrique de plus de 15 ans	<b>3 ans</b>
 Mesurage <b>LOI CARREZ</b>	Tout bien en copropriété (sauf caves, garages et lots inférieurs à 8m <sup>2</sup> )	<b>Illimitée</b> sauf en cas de travaux
 <b>ERP (ex ESRIS)</b> Etat des Risques et Pollutions	Bien présent dans une zone à risque définie par arrêté	<b>6 mois</b>
 Diagnostic <b>TERMITES</b>	Bien présent dans une zone infestée définie par arrêté	<b>6 mois</b>
 <b>ENSA</b> : Etat des Nuisances Sonores Aériennes	Logement situé dans le périmètre d'un Plan d'Exposition au Bruit (PEB)	

A noter : Pour être couvert, il est recommandé de disposer de diagnostics immobiliers établis à votre nom.